FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit IdeaPaint CREATE THAT (Part A)

Autres moyens d'identification

Code du produit IdeaPaint CREATE WHITE- THAT (Part A)

Usage recommandé Revêtement pour tableau blanc.

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant/fournisseur IdeaPaint, Inc.

> 264 Queens Quay West Toronto, ON M5J 1B5

Numéro de téléphone 617.714.1050

courriel marty@ideapaint.com

No de téléphone d'urgence +1.866.519.4752 (US, Canada, Mexico)

+1-760-476-3962 (US, Canada, Mexico)

Code d'accès: 333641

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2

> Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A Sensibilisation cutanée Catégorie 1 Cancérogénicité Catégorie 2

Dangers environnementaux Dangereux pour le milieu aquatique, danger Catégorie 2

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 2

long terme

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Mention de danger

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère

irritation des yeux. Susceptible de provoquer le cancer. Toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence

Prévention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes

les précautions de sécurité. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de

protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT Intervention

> AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les

vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recueillir le produit répandu.

Stockage Garder sous clef.

IdeaPaint CREATE THAT (Part A)

SDS Canada

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Siloxanes et silicones, diméthyl-, méthoxyphényl-, polymérisés avec des phénylsilsesquioxanes, terminés par le groupe méthoxyle		68957-04-0	15-40
Dioxyde de titane		13463-67-7	15-40
époxy		30583-72-3	10-30
Oxyde d'aluminium		1344-28-1	0.5-1.5
Sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pip éridyle)		41556-26-7	0.5-1.5
Dioxyde de silicium, exempt de silice cristalline		7631-86-9	0.5-1.5

Remarques sur la composition

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les

vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

IdeaPaint CREATE THAT (Part A) 910578 Version n°: 01 Date de révision: -Date d'émission : 07-Février-2019

2/9

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

vention substances e

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Brûle en cas d'incendie.

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Risques d'incendie généraux

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettover la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Les personnes susceptibles de réactions allergiques ne doivent pas manipuler ce produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Туре	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Туре	Valeur	
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)	TWA	10 mg/m3	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques. Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Туре	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
•		10 mg/m3	Poussières totales.

910578 Version n°: 01 Date de révision: - Date d'émission : 07-Février-2019

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances

Composants	Туре	Valeur	Forme
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)	TWA	1 mg/m3	Respirable.
Canada, LEMT de Manitoba (Rèc	glement 217/2006, Loi sur la séc	curité et l'hygiène du travail)	
Composants	Туре	Valeur	Forme

Canada, LEMT pour l'Ontario, (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

TWA

Composants	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.

Canada, LEMT du Québec, (Ministère du Travail, Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.

Canada, LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Туре	Valeur	
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	15 minutes	20 mg/m3	
	8 heures	10 mg/m3	
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)	15 minutes	20 mg/m3	
·	8 heures	10 mg/m3	

Valeurs biologiques limites Contrôles d'ingénierie appropriés

13463-67-7)

1344-28-1)

Oxyde d'aluminium (CAS

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti.

1 mg/m3

Fraction respirable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des	Porter des lunettes de protection approuvée

yeux

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Le fournisseur de gants peut

recommander des gants appropriés.

Autre Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques, ainsi qu' un tablier et des

manches. Le port d'une combinaison complète et de bottes est conseillé pour la manipulation de

volumes importants ou dans les situations d'urgence.

Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les Protection respiratoire

limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté La sélection et l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire doivent se faire conformément à la norme générale de l'industrie 29 CFR 1910.134 de l'OSHA; ou, au Canada, à la norme Z94.4 de

l'ACNOR.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

Liquide. État physique **Forme** Liquide. Couleur Blanc.

Non disponible. Odeur Seuil olfactif Non disponible. pΗ Non disponible. Point de fusion et point de Non disponible.

congélation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition > 37.8 °C (> 100 °F)

Point d'éclair 97.2 °C (207.0 °F) Coupelle fermée

Taux d'évaporation 69 (AcBu=1) Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

1.5 kPa (20 °C) Tension de vapeur Densité de vapeur Non disponible. 1.45 (H2O=1) Densité relative

Solubilité

Non disponible. Solubilité (eau) Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

Non disponible. **Température**

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

Non explosif. Propriétés explosives Propriétés comburantes Non oxydant. Kg/I (Ib par gal) 12.13 lb/gal COV < 25 g/l

10. Stabilité et réactivité

Le produit réagit avec les agents durcissants pour résine époxy, tels que les amines et les Réactivité

anhydrides d'acide. Le produit réagit violemment avec un excés d'agents de traitement (en

particulier les amines aliphatiques), et génère de la chaleur.

Stabilité chimique Le produit réagit avec les agents durcissants pour résine époxy, tels que les amines et les

anhydrides d'acide.

Risque de polymérisation dangereuse peut se produire avec une quantité excessive d'agent de Risque de réactions

durcissement d'amine aliphatique. dangereuses

IdeaPaint CREATE THAT (Part A) 910578 Version n°: 01 Date de révision: -Date d'émission : 07-Février-2019 Conditions à éviter Températures élevées. Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source

d'ignition. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts. Bases fortes (spécialement les amines aliphatiques primaires et

secondaires).

Produits de décomposition

dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz

ou vapeurs toxiques.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et

des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption. Une exposition

giques prolongée peut causer des effets chroniques.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) (CAS 41556-26-7)

<u>Aiguë</u> Orale

Rat 2369 - 3920 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes

Danger par aspiration

Non classé.

cibles - expositions répétées

Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets

chroniques.

Autres informations Les symptômes peuvent être retardés.

910578 Version n°: 01 Date de révision: - Date d'émission : 07-Février-2019

6/9

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit n'est pas censé se biodégrader facilement. Persistance et dégradation

Potentiel de bioaccumulation

Présente un risque de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol

On ne prévoit pas que ce produit soit adsorbé au sol.

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex... Autres effets nocifs

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Ne pas laisser la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient

conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

UN3082 **Numéro ONU**

Désignation officielle de transport de l'ONU

Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle), Dibutylétain di (acétate))

Classe de danger relative au transport

Classe 9 Danger subsidiaire Groupe d'emballage Ш Dangers environnementaux Oui

l'utilisateur

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN3082 UN number

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) UN proper shipping name

sebacate, Epoxy)

Transport hazard class(es)

9 Class Subsidiary risk 9 Label(s) Ш Packing group **Environmental hazards** Yes **ERG Code** 9L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IMDG

UN3082 **UN** number

Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) **UN proper shipping name**

sebacate, Epoxy)

Transport hazard class(es)

9 Class Subsidiary risk 9 Label(s) Packing group Ш

IdeaPaint CREATE THAT (Part A)

Environmental hazards

Marine pollutant Yes EmS F-A, S-F

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon Sans objet.

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les

produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les

produits dangereux.

Nom de l'inventaire

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région

Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

^{*}Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 07-Février-2019

910578 Version n°: 01 Date de révision: - Date d'émission : 07-Février-2019 8 / 9

En stock (Oui/Non)*

Date de la révision Version n° 01

Autres informations La classification des dangers environnementaux et pour la santé est dérivée d'une combinaison

de méthodes de calculs et de données d'essai, si disponible.

Liste des abréviations DL50 : dose létale, 50 %.

CL50: concentration létale, 50 %. CE50: concentration efficace, 50 % TWA: Moyenne pondérée en temps. COV: Composés organiques volatils. BCF: facteur de bioconcentration

STEL: Valeur limite d'exposition à court terme.

Avis de non-responsabilité

IdeaPaint ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

910578 Version n°: 01 Date de révision: - Date d'émission : 07-Février-2019